

<p align="center">CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CHEQUES TAXI BACKSAFE</p>
--

Article 1^{er} : Préambule

Les présentes conditions de vente sont conclues, d'une part, par l'Agence wallonne pour la Sécurité routière dont le siège social est sis avenue Comte de Smet de Nayer, 14 5000 Namur, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0539.960.891 ci-après dénommée "le vendeur - l'AWSR" et, d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site Internet du vendeur, dénommée ci-après "l'acheteur".

Article 2 : Objet

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre le vendeur – l'AWSR et l'acheteur ainsi que les conditions applicables à l'achat de chèques taxi BackSafe effectué par le biais du site du vendeur - l'AWSR, que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

La vente de chèques taxi BackSafe fait partie d'un projet pilote visant la mise en place d'un système de chèques taxi BackSafe permettant aux jeunes de rentrer en taxi pour un tarif avantageux les nuits de week-end. Celles-ci sont en effet particulièrement dangereuses pour les jeunes conducteurs. En 2016, en Wallonie, les jeunes âgés entre 16 et 30 ans représentaient plus de 50% des tués durant ces périodes.

Ce projet pilote de vente de chèques taxi BackSafe débutera le 4/6/2018 et prendra fin le 31/12/2019. La limite des stocks disponibles dans ce projet est de 10.000 chèques taxi BackSafe.

Article 3 : Tarifs et conditions d'utilisation du chèque taxi BackSafe

Les chèques taxi BackSafe ont une valeur faciale unitaire de 5 euros. Les chèques taxi BackSafe sont vendus à l'acheteur par l'AWSR contre une participation de 2,5€ par chèque. L'AWSR remboursera aux sociétés de taxi le montant nominal des chèques taxi utilisés conformément aux conditions d'utilisation.

Concernant les modalités d'utilisation des chèques taxi BackSafe, ceux-ci sont uniquement valables pour les courses en taxi au départ de la Wallonie et avec les taxis labellisés « taxis BackSafe » participant au projet pilote de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR), moyennant la signature d'une convention.

Les taxis participant au projet pilote sont identifiés à l'aide d'un autocollant « Taxi BackSafe » figurant sur le taxi. La liste des taxis participant au projet pilote est disponible sur le site du vendeur - l'AWSR, à l'adresse <https://www.awsr.be/cheques-taxi>. Cette liste est susceptible d'évoluer au cours de la durée du projet pilote.

Les chèques taxi BackSafe sont uniquement valables les nuits de jeudi, vendredi et samedi de 23h à 6h au départ des villes concernées par le projet pilote se situant en Wallonie. La liste des villes concernées est disponible sur le site du vendeur - l'AWSR - <https://www.awsr.be/cheques-taxi>.

Seules les personnes âgées entre 16 et 30 ans peuvent utiliser les chèques taxi BackSafe en paiement total ou partiel d'une course pendant les heures de validité desdits chèques taxi BackSafe telles que mentionnées ci-dessus.

Article 4 : Durée de validité

La date limite d'utilisation du chèque taxi est le 31/12/2019.

Article 5 : Zone géographique

La vente des chèques taxi Backsafe sur le site du vendeur - l'AWSR est réservée aux acheteurs qui résident en Belgique et pour des livraisons requises dans cette zone géographique.

Article 6 : Commandes des chèques taxi Backsafe

Les chèques BackSafe doivent être préalablement commandés, dans la limite des stocks disponibles, sur le site du vendeur - l'AWSR à la page dédiée à cet effet : <http://awsr.be/cheques-taxi>. Pour pouvoir réaliser sa commande, l'acheteur devra : indiquer des données essentielles et les coordonnées demandées ; – Vérifier les éléments de la commande et, le cas échéant, corriger les erreurs. – Accepter les présentes Conditions Générales de Vente – Introduire les données bancaires. – Valider sa commande. – Livraison des produits. Le Client recevra alors confirmation par courrier électronique du paiement de la commande.

Ils peuvent être également achetés directement via un de nos partenaires (établissements/événements) participant au projet dont la liste figure sur le site du vendeur - l'AWSR à l'adresse <http://awsr.be/cheques-taxi>.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, nous vous en informerons dans les meilleurs délais et si un paiement a été effectué, un remboursement sera effectué.

Article 7 : Modalités et frais de livraison

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison qui est indiquée lors de la commande et uniquement dans la zone géographique reprise dans ces conditions générales. Le délai de livraison des chèques taxi BackSafe dès réception du paiement est de 5 jours ouvrables.

Les frais de livraison sont à charge de l'acheteur. Deux possibilités s'offrent à l'acheteur : par envoi normal ou par recommandé. Le prix sera alors automatiquement calculé pour le paiement.

Le vendeur - l'AWSR décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des chèques taxi BackSafe notamment durant l'envoi des chèques par la poste. Nous conseillons dès lors d'opter pour l'envoi par recommandé pour éviter tout désagrément.

Article 8 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire, Maestro, Visa ou Mastercard.

Article 9 : Remboursement

Les chèques taxi BackSafe non utilisés peuvent être remboursés, jusqu'au mois suivant la fin du projet pilote, par mail (taxi@awsr.be) adressé au vendeur - l'AWSR et ce, à concurrence de 2,50 euros par chèque non utilisé. Les chèques taxi ne doivent pas être endommagés et doivent être retournés, au frais de l'acheteur, à l'adresse suivante : AWSR, avenue Comte de Smet de Nayer, 14, 5000 Namur.

Article 10 : Droit de rétractation lors de la livraison de produits

Conformément à la loi, l'acheteur a la possibilité de résilier le contrat sans indiquer de motif et ce durant un délai de quatorze jours. Ce délai commence à courir le jour où le produit est réceptionné par l'acheteur ou en son nom.

Pendant ce délai, l'acheteur doit notifier par email son intention de retourner les chèques taxi BackSafe. Si l'acheteur fait usage de son droit de rétractation, il devra retourner au vendeur - l'AWSR les chèques taxi BackSafe dans leur état d'origine, à l'adresse suivante : AWSR, avenue Comte de Smet de Nayer, 14, 5000 Namur. Les chèques taxi BackSafe lui seront ensuite remboursés à concurrence de 2,5€ par chèque.

Si l'acheteur fait usage de son droit de rétractation, il doit prendre en charge les frais afférent au retour du produit.

Article 11 - Litiges

Les contrats, conclus entre le vendeur - l'AWSR et l'acheteur, auxquels se rapportent les présentes conditions générales, sont régis exclusivement par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux de Namur sont compétents, sauf dispositions d'ordre public contraignantes.

Tout changement des conditions générales présentes devra faire l'objet d'un avenant écrit et sera portée à la connaissance de l'acheteur.

Fait à Namur le 11 octobre 2018